

**COMPTE RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES**

**ORGANISATEUR EN 2014 DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE et 3<sup>ème</sup> VOIE  
DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**Spécialité "Services et intervention techniques"**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2014 le concours de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe en partenariat avec les centres de gestion de l'Aude (11), de la Charente (16), de la Charente-Maritime (17), de la Dordogne (24), du Gard (30), de la Haute-Garonne (31), de la Gironde (33), de l'Hérault (34), du Lot (46), du Lot et Garonne (47), des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86) et de la Haute-Vienne (87). Les 9 autres spécialités ont été organisées au sein de l'interrégion Grand Sud-Ouest.

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

**Epreuves écrites d'admissibilité**

	Nombre de postes	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	% de candidats absents aux épreuves écrites d'admissibilité	Moyenne	Seuil d'admissibilité
<b>Externe</b>	24	48	28	41.67 %	7.44/20	08/20
<b>Interne</b>	11	37	23	37.84 %	8.58/20	8.56/20
<b>3<sup>ème</sup> voie</b>	1	1	1	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>86</b>	<b>52</b>	<b>39.53 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Epreuves orale d'admission**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	% de candidats présents	Moyenne	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis	Candidats admis (% du nombre de présents)
<b>Externe</b>	12	12	100 %	9.92	11/20	3	10.71 %
<b>Interne</b>	12	12	100 %	10.50	10.33/20	9	39.13 %
<b>3<sup>ème</sup> voie</b>	0	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>100 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>23.53 %</b>

## STATISTIQUES

(calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

Origine géographique des candidats inscrits				Sexe	
CDG des Landes	Centres partenaires Interrégion Grand Sud-Ouest		Autres	Hommes	Femmes
	Région	Hors région			
12 (13.95 %)	24 (27.91 %)	14 (34.88 %)	20 (23.26 %)	76 (88.37 %)	10 (11.63 %)

Les candidats sont majoritairement des hommes dont l'origine géographique se situe dans l'interrégion Grand Sud-Ouest.

### Préparation des candidats et niveaux de diplôme :

	EXTERNE		INTERNE		3 <sup>ème</sup> VOIE	
	/Inscrits	/Lauréats	/Inscrits	/Lauréats	/Inscrits	/Lauréats
CNFPT	14.58 %	0 %	<b>45.95 %</b>	<b>66.67 %</b>	-	-
Préparation personnelle	<b>39.58 %</b>	<b>66.67 %</b>	43.24 %	33.33 %	100 %	-
Autre	16.67 %	-	-	-	-	-
Non renseigné	29.17 %	33.33 %	10.81 %	-	-	-
Niveau I (Maîtrise et plus)	8.33 %	-	2.70 %	11.11 %	-	-
Niveau II (Maîtrise, Licence)	18.75 %	-	2.70 %	-	-	-
Niveau III (BTS)	<b>68.75 %</b>	<b>100 %</b>	13.51 %	22.22 %	-	-
Niveau IV (Bac)	4.17 %	-	<b>45.95 %</b>	<b>55.56 %</b>	100 %	-
Niveau V (CAP, BEP)	-	-	35.14 %	11.11 %	-	-

Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à l'une des 10 spécialités ouvertes au concours.

Certains candidats n'étant pas en possession du diplôme requis ont pu bénéficier, soit du dispositif d'équivalence de diplôme avec un avis favorable de la commission REP placée auprès du CNFPT (2 candidats), soit d'une dérogation en tant que mère ou père de trois enfants (1 candidat).

## PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

### ➤ Les épreuves d'admissibilité

Les sujets ont été élaborés par une cellule pédagogique nationale et utilisés par tous les CDG organisateurs de ce concours. Ces épreuves ont eu lieu le 9 avril 2014 à Morcenx. Elles ont fait l'objet d'une double correction. La note attribuée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les 2 correcteurs. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3 <sup>ème</sup> CONCOURS
<p><b>Rédaction d'un rapport technique</b> portant sur la <b>spécialité</b> au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>	<p><b>1- Rédaction d'un rapport technique</b> portant sur la <b>spécialité</b> au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (durée : 3 heures ; coefficient 1)</p> <p><b>2- Une étude de cas</b> portant sur la <b>spécialité</b> au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 4 heures ; coefficient 1)</p>	

- **Le rapport technique : une épreuve commune au concours externe et au concours interne**

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet
- mobiliser des connaissances professionnelles pour élaborer des propositions opérationnelles
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport technique
- produire en temps limité, un document synthétique parfaitement compréhensible et correctement rédigé.

Le rapport technique doit comporter 2 parties distinctes :

- une première partie rédigée exclusivement à l'aide des documents du dossier qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières ...)
- une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles, par exemple en valorisant certaines informations du dossier mais fait également appel aux connaissances du candidat notamment dans la spécialité.

Pour le concours externe, la première partie est sur 8 points, la seconde sur 12 points. Tandis que pour le concours interne et le troisième concours, la première partie est notée sur 12 points et la seconde sur 8 points.

Le sujet consistait en la rédaction d'un rapport technique sur la gestion des déchets de chantier dans une communauté d'agglomération de 20 000 habitants avec des documents à l'appui (25 pages) assorti de propositions opérationnelles pour une nouvelle politique de gestion de ces déchets.

Les correcteurs constatent que :

- la plupart des candidats n'ont pas lu attentivement le sujet et ont traité les 2 parties au sein d'une même note
- Les aspects importants que sont le volet économique et la responsabilité des collectivités n'ont pas été abordés.

- **Une seconde épreuve d'étude de cas uniquement pour les candidats au concours interne et au troisième concours**

Le sujet de cette épreuve comprend une mise en situation et des éléments de contexte précis, des questions accompagnées d'un barème et un dossier technique. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de synthèse. Le dossier doit être exploité pour trouver les éléments utiles à l'étude de cas. Le candidat doit également mobiliser ses connaissances techniques et ses savoir-faire.

Les correcteurs constatent que :

- Globalement le niveau des copies est plutôt faible
- Les candidats sont restés dans des généralités en retranscrivant les éléments des documents, sans démontrer leurs connaissances professionnelles notamment en matière de management et de conduite de projet.

Les notes s'échelonnent ainsi :

	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> voie
Rapport technique	de 3.5 à 11.75/20 moyenne : 7.44/20	de 4.25 à 12/20 moyenne : 8.43/20	-
Étude de cas	-	de 2.75 à 14/20 moyenne : 8.75/20	-

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité. 4 candidats au concours externe et 5 candidats au concours interne ont obtenu une note inférieure à 5/20 et ont ainsi été éliminés.

Pour ces épreuves écrites, seuls 5 candidats ont obtenu la moyenne au concours externe, et 9 candidats au concours interne. L'unique candidat du 3<sup>ème</sup> concours n'a pas atteint la moyenne sur ces 2 épreuves.

Seuls peuvent être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury du concours. Le jury qui s'est réuni le 20 mai 2014 a déclaré 24 candidats admissibles, soit 46.15 % des candidats présents.

### ➤ Les épreuves d'admission

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE
<p><b>Entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.</p> <p>(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé; coefficient 1)</p>	<p><b>Entretien</b> ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt</p> <p>(durée : 20 minutes ; coefficient 1)</p>

Les membres du jury ont conduit les entretiens du 19 au 20 juin 2014 au Centre de gestion à Mont de Marsan. Au vu du nombre de candidats admissibles pour les 2 concours (24), le jury plénier a pu interroger l'ensemble des candidats.

Affectée du même coefficient que chaque épreuve écrite d'admissibilité, cette épreuve d'admission joue un rôle essentiel dans la réussite du concours.

Quelle que soit la voie du concours, cette unique épreuve orale est d'une durée de 20 minutes.

Dans un premier temps, le candidat présente un exposé pendant 5 minutes maximum. Dans un deuxième temps, le candidat est interrogé par le jury qui apprécie ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions du grade.

De manière spécifique, cette épreuve orale entend évaluer « la formation » et le « projet professionnel » pour les candidats de la voie externe, tandis qu'elle évalue « les acquis de l'expérience » pour les candidats de la voie interne et ceux de la troisième voie.

Les membres du jury ont posé des questions de nature variée, avec notamment des mises en situation professionnelle, que ce soit des questions permettant d'évaluer les connaissances techniques du candidat, des questions plus transversales sur l'environnement territorial, des questions liées au parcours du candidat ou encore

des questions permettant d'évaluer le potentiel et les facultés du candidat en matière de management, d'organisation de service et de conduite de projet.

Les notes s'échelonnent pour cette épreuve de 5/20 à 16 /20 pour le concours externe, de 6 /20 à 15 /20 pour le concours interne.

Les examinateurs soulignent les points suivants :

- L'exposé est l'occasion de valoriser un parcours, un projet et de faire la preuve d'une réelle motivation à occuper le grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe. Or, si les candidats ont tout intérêt à bien préparer cet exercice d'une durée limitée (5 minutes maximum), ils ne doivent pas réciter cet exposé, mais l'appréhender avec un minimum de personnalité.

- Il est attendu de la part des candidats de bien connaître les missions afférentes à ce cadre d'emplois et de faire la preuve d'un positionnement adapté. En effet, de nombreux candidats ne font pas la différence entre le grade de technicien et celui de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe. Certains candidats ont certes de bonnes connaissances de leurs missions actuelles mais ne semblent pas savoir se projeter dans un autre type de poste ou dans une autre collectivité.

- Des lacunes importantes ont été relevées en matière de connaissance de l'environnement territorial.

Pour conclure, les membres du jury constatent que, compte tenu de la faiblesse du niveau des candidats notamment lors des épreuves écrites, seuls 12 postes ont été pourvus sur les 36 postes ouverts. 24 postes ne sont donc pas pourvus.

*Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes*

*La présidente du jury,*

*Christine DARDY*